



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents excusés : Caroline ORSAT LE FLOCH – Kawther EL MAADANI – Stéphanie HOUDAS

Absents : Maëlys ROUX – Michel MIREUX

Pouvoirs :

Caroline ORSAT LE FLOCH a donné pouvoir à Christophe SARRE

Kawther EL MAADANI a donné pouvoir à Marion COULOMB

Stéphanie HOUDAS a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Nicolas DUBREUIL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18 (1 départ)
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	20
Contre	
Abstention	

56/26 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – IN PLAY

Monsieur le Maire expose que l'association IN PLAY a été créée en juin 2025 dans une volonté de continuer la dynamique de participation des enfants de l'école élémentaire de participer aux séances de sport innovant, mais également de s'ouvrir aux valeurs de mixité via les sports santé, de cohésion et ludique à destination des adultes.

L'association rencontrant des difficultés pour couvrir ses dépenses, la décision a été prise par l'Office municipal des sports et par la commune de Semoy d'attribuer un soutien financier exceptionnel. En ce qui concerne la ville de Semoy, il est proposé d'attribuer une subvention de 500€.

M Jocelyn LANGER se déporte du vote de la délibération, étant intéressé par l'affaire traitée.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VERSER à l'association IN PLAY une subvention exceptionnelle de 500 €**
- **D'AUTORISER le maire à signer tous actes y afférents**

Fait à Semoy, le 11 mai 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



Le secrétaire de séance,

Nicolas DUBREUIL

Conseiller municipal

Transmission au contrôle de légalité le : **18 MAI 2026**

Publication numérique le : **18 MAI 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification